

RISQUE ÉLECTRIQUE · HABILITATIONS SELON LA NORME NF C 18-510

Habilitation électrique B0, H0, H0V

Personnel non électricien · exécutant et chargé de chantier · NF C 18-510

DURÉE 7 heures exécutant · 10,5 heures chargé de chantier	EFFECTIF 12 participants maximum	VALIDITÉ Recyclage recommandé tous les 3 ans	FORMAT Inter à Paris ou intra dans vos locaux	TARIF Sur devis, 48 h
---	--	--	---	---------------------------------

À QUOI SERT LA FORMATION

Permettre au personnel non électricien de travailler en sécurité dans un environnement électrique (locaux réservés, voisinage d'installations) et préparer l'habilitation délivrée par l'employeur.

POUR QUI

Personnel non électricien intervenant dans des locaux électriques ou à proximité : agents d'entretien et de nettoyage, peintres, maintenance non électrique, maçons, plombiers, chefs d'équipe.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis. Chargé de chantier : encadrer des exécutants.

OBJECTIFS · LE PARTICIPANT EST CAPABLE DE

- 01 Identifier les dangers de l'électricité et les effets du courant sur le corps humain
- 02 Repérer les zones d'environnement électrique et en respecter les limites
- 03 Appliquer les prescriptions de sécurité attachées aux symboles B0, H0 et H0V
- 04 Adopter la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique
- 05 Chargé de chantier : organiser le chantier et transmettre les consignes aux exécutants

PROGRAMME DÉTAILLÉ

MATIN Tronc commun non électricien	Notions élémentaires d'électricité : tension, courant, résistance, puissance ; domaines de tension · Effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlures ; analyse d'accidents · Ouvrages et installations : zones d'environnement et leurs limites · Principe de l'habilitation, symboles, rôles des intervenants, documents applicables
APRÈS-MIDI Prescriptions et pratique	Prescriptions de sécurité pour les opérations d'ordre non électrique · Équipements de protection collective et individuelle ; matériel électrique portatif · Conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique · Travaux pratiques sur installation représentative : repérage des zones, analyse des risques (2 h 30 de pratique au minimum, INRS ED 6127) · Évaluation théorique et pratique, bilan
DEMI-JOURNÉE Complément chargé de chantier	Organisation et surveillance d'un chantier au voisinage · Transmission des consignes, documents, coordination avec le chargé d'exploitation électrique · Mise en situation pratique (3 heures de pratique au minimum, INRS ED 6127)

MÉTHODES ET MOYENS

Apports illustrés, analyse d'accidents, travaux pratiques sur installation représentative ou dans l'environnement de travail. Armoire électrique pédagogique ou installation du site ; équipements de protection individuelle ; balisage ; supports NF C 18-510.

ÉVALUATION ET SANCTION

Évaluation théorique (questionnaire) et évaluation pratique en situation, conformément à la NF C 18-510. Avis après formation précisant les durées de théorie et de pratique et le ou les symboles recommandés, titre d'habilitation pré-rédigé à faire signer par l'employeur, attestation de fin de formation. L'habilitation est délivrée par l'employeur.

INTERVENANT

Formateur électricien qualifié (diplôme ou au moins 3 ans d'expérience), compétent en prévention du risque électrique et en pédagogie, titulaire d'une habilitation adaptée (INRS ED 6127).

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Code du travail, art. R. 4544-9 : les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités. Art. R. 4544-10 : l'employeur délivre l'habilitation après une formation théorique et pratique. Norme NF C 18-510 et amendements A1 (2020) et A2 (2023).

RECYCLAGE

Recommandé tous les 3 ans (INRS ED 6127).

FINANCEMENT

Plan de développement des compétences de l'entreprise. La prise en charge par un opérateur de compétences suppose la certification Qualiopi de l'organisme (art. L. 6316-1 du code du travail) : notre audit initial est programmé et nous vous indiquons, avant signature, si elle est acquise.

Tarif. Sur devis selon le format (inter ou intra), l'effectif, le lieu et les adaptations ; devis hors taxes sous 48 h ouvrées, comprenant animation, supports, matériel, évaluations et documents de fin de formation.
Inscription et délais d'accès. Devis puis convention de formation ; convocation, programme et règlement intérieur adressés à chaque participant. Inter : inscription au plus tard 15 jours avant la session. Intra : session planifiée sous 4 à 6 semaines après signature.
Lieux. Intra dans vos locaux, avec une salle équipée et un espace de pratique adapté. Inter à Paris.
Évaluation et suivi. Positionnement en début de formation, évaluation des acquis ou épreuves certificatives, satisfaction à chaud, évaluation à froid à

trois mois. Émargement par demi-journée, attestation de fin de formation, certificat de réalisation.

Accessibilité. Formations accessibles aux personnes en situation de handicap ; adaptations étudiées en amont par le référent handicap, handicap@vsm-competences.fr, réponse sous 5 jours ouvrés.

Indicateurs et réclamations. Offre ouverte en octobre 2026, indicateurs publiés à l'issue des premières sessions. Réclamations à contact@vsm-competences.fr ou par lettre recommandée : accusé de réception sous 5 jours, réponse motivée sous 15 jours ouvrés.